AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2717

L'ensemble du territoire de la Ville ou, selon le cas, les secteurs de Saint-Augustin, Saint-Benoît, Saint-Canut, Saint-Janvier, Domaine-Vert Nord et Mirabel-en-Haut

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 28 septembre 2026 a adopté le projet de règlement numéro PU-2717 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- clarifier et bonifier certaines définitions et dispositions en plusieurs matières;
- abroger l'article 6.1.1 sur l'implantation à proximité d'une ligne de transport électrique;
- modifier les dispositions concernant les potagers en cours avant;
- ajuster et clarifier les dispositions concernant les terrains de sports accessoires à un usage résidentiel;
- ajuster les dispositions concernant les capteurs solaires;
- modifier les exigences concernant le type de matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments industriels;
- ajouter l'obligation pour certaines serres d'utiliser des panneaux occultants;
- abroger l'article 18.4.3 concernant l'agrandissement de certains usages dérogatoires.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2717 est d'apporter des corrections mineures au règlement de zonage numéro U-2300 et des plans généraux sont ajoutés pour illustrer les zones concernées par ces modifications mineures. D'autre part, pour les zones plus particulièrement concernées, il s'agit de :

- corriger le libellé des notes particulières afin de clarifier que les usages C 10-05-04 et C 10-05-05 sont limités aux services de distribution, aux épiceries et aux commerces de détail, dans la zone RU 2-14, dans le secteur de Saint-Janvier;
- corriger des coquilles en ce qui concerne notamment les marges latérales pour les habitations unifamiliales contiguës, pour la zone H 5-84 et pour la zone H 5-94 en retirant le chiffre « 4 », car il n'existe pas de note particulière « 4 », aux tableaux des dispositions spécifiques dans le secteur de Saint-Canut;
- ajouter des dispositions particulières concernant ce qui est permis dans les cours avant secondaire dans la zone H 5-80, dans le secteur de Saint-Canut;
- corriger les notes particulières concernant les enseignes dans la zone C7-57, dans le secteur de Saint-Janvier;
- corriger la note particulière 4 dans la zone C 7-73, dans le secteur de Saint-Janvier pour autoriser les usages de la sous-classe C 2-16 « Autres services professionnels » à titre d'usage complémentaire à l'usage C 10-06 « Entrepreneurs en construction »;
- corriger une coquille au tableau des dispositions spécifiques de la zone H 7-109, dans le secteur de Saint-Janvier, en ce qui concerne la largeur de lot minimale pour les terrains en rangées;
- corriger des coquilles au tableau des dispositions spécifiques de la zone H 9-15, dans le secteur de Saint-Benoît, en ce qui concerne la largeur de lot minimal ainsi que la profondeur;
- agrandir la zone P 10-11 et y préciser les usages publics autorisés, dans le secteur de Saint-Augustin;
- corriger les notes particulières concernant les enseignes dans la zone C 12-72, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- corriger une coquille dans le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 13-15, dans le secteur de Mirabel-en-haut, de manière à ce que l'usage « garderie et centre de la petite enfance » soit associé à l'usage « habitation unifamiliale »;
- Préciser les usages publics autorisés dans la zone H 14-8, dans le secteur de Saint-Janvier.

Que ces zones visées sont illustrées aux plans ci-après.

Que ce projet de règlement concerne tout le territoire et certains secteurs de la Ville de Mirabel.

Secteur de Saint-Augustin
(Général et spécifique)

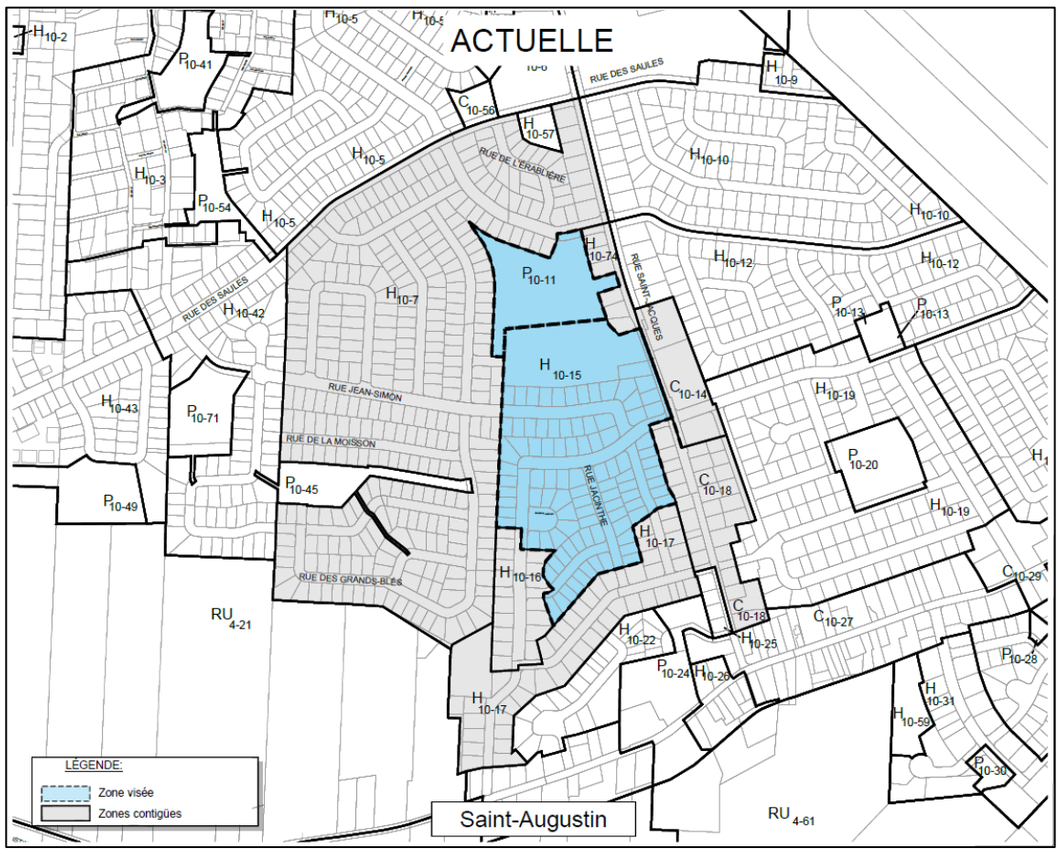

Secteur de Saint-Benoît
(Général et spécifique)

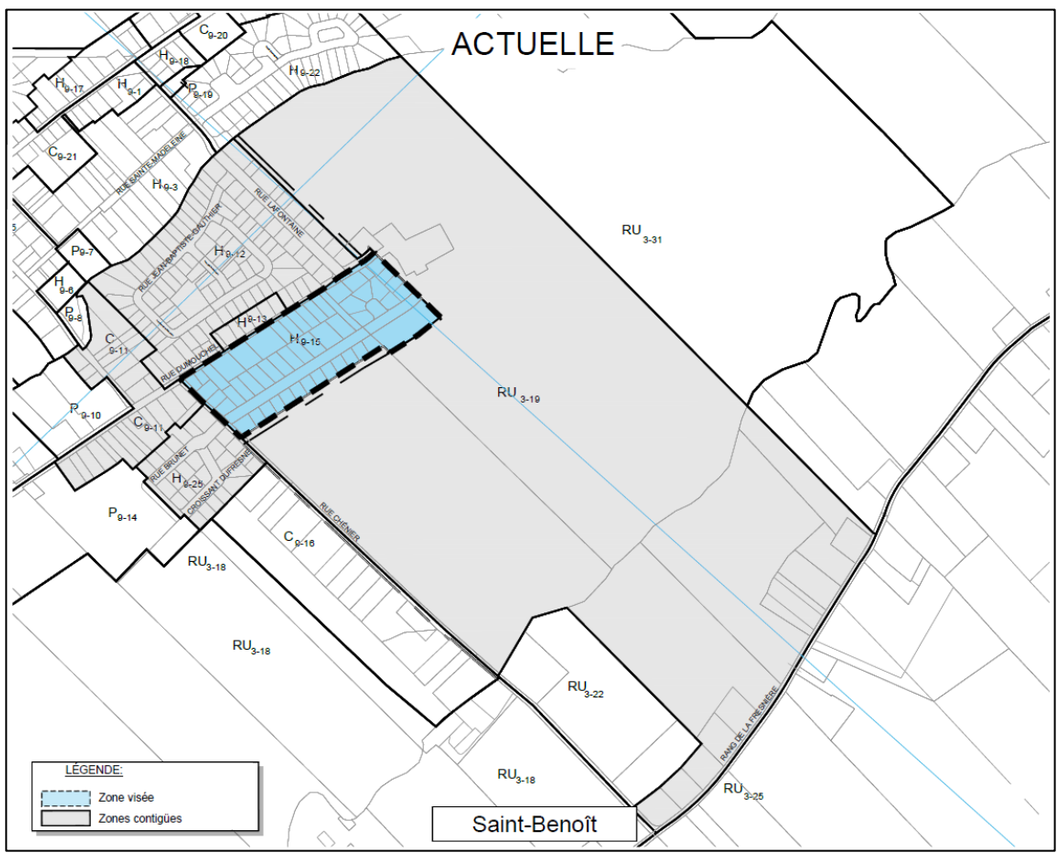

Secteur de Saint-Canut
(Général et spécifique)

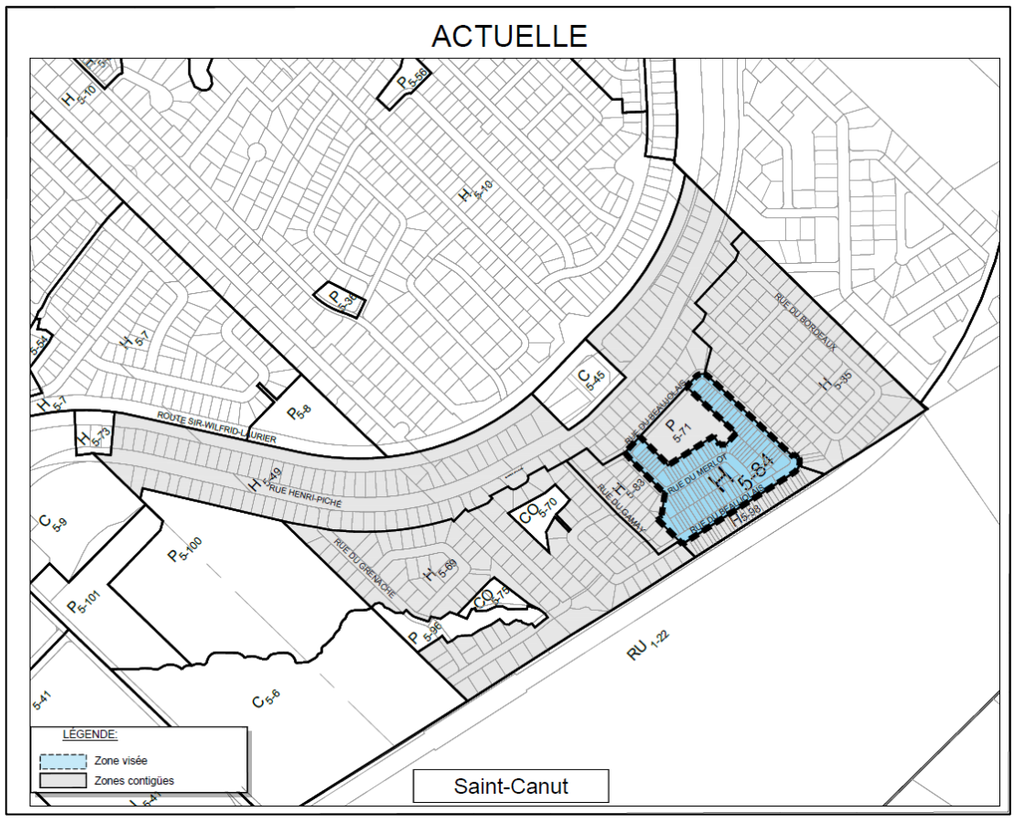
ACTUELLE
ROUTE SIR-WILFRID-LAURIER
RUE HENRI-PICHÉ
RUE DU BORDEAUX
RUE DU MER-OU
RUE DU CANAL
RUE DU CRÉPUSCULE
RUE DU CRÉPUSCULE
RUE DU CRÉPUSCULE

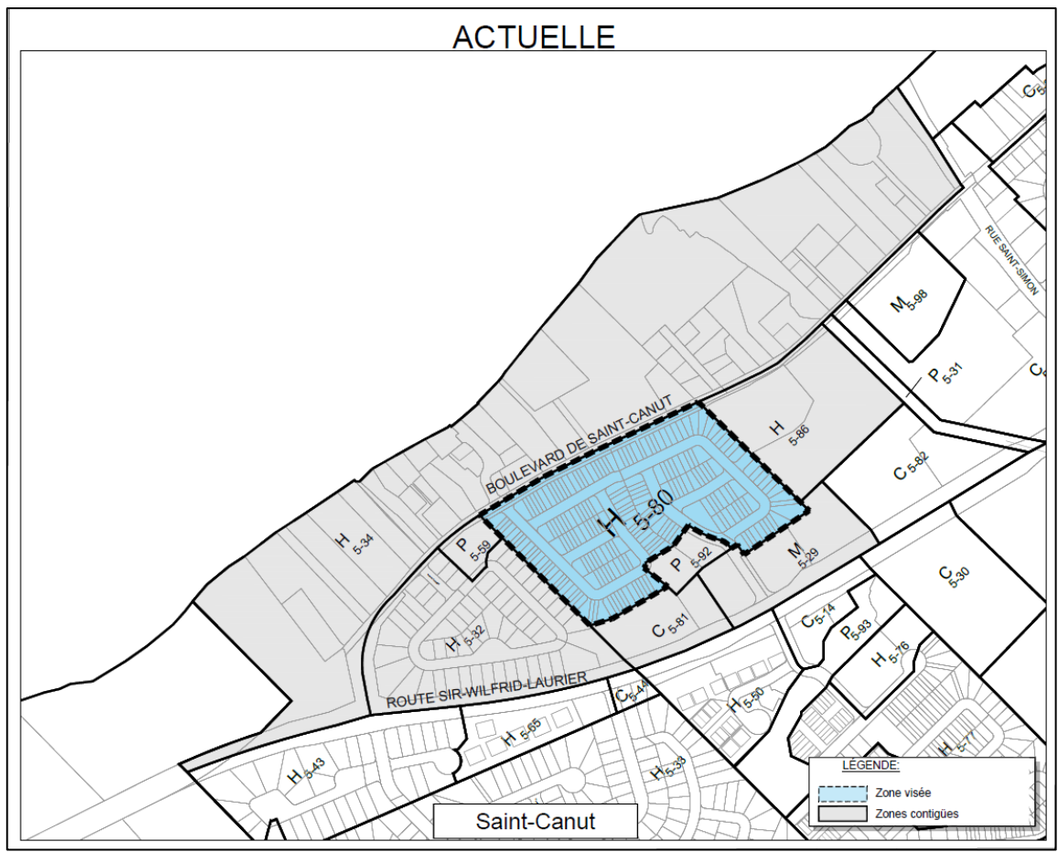

Secteur de Saint-Janvier
(Général et spécifique)

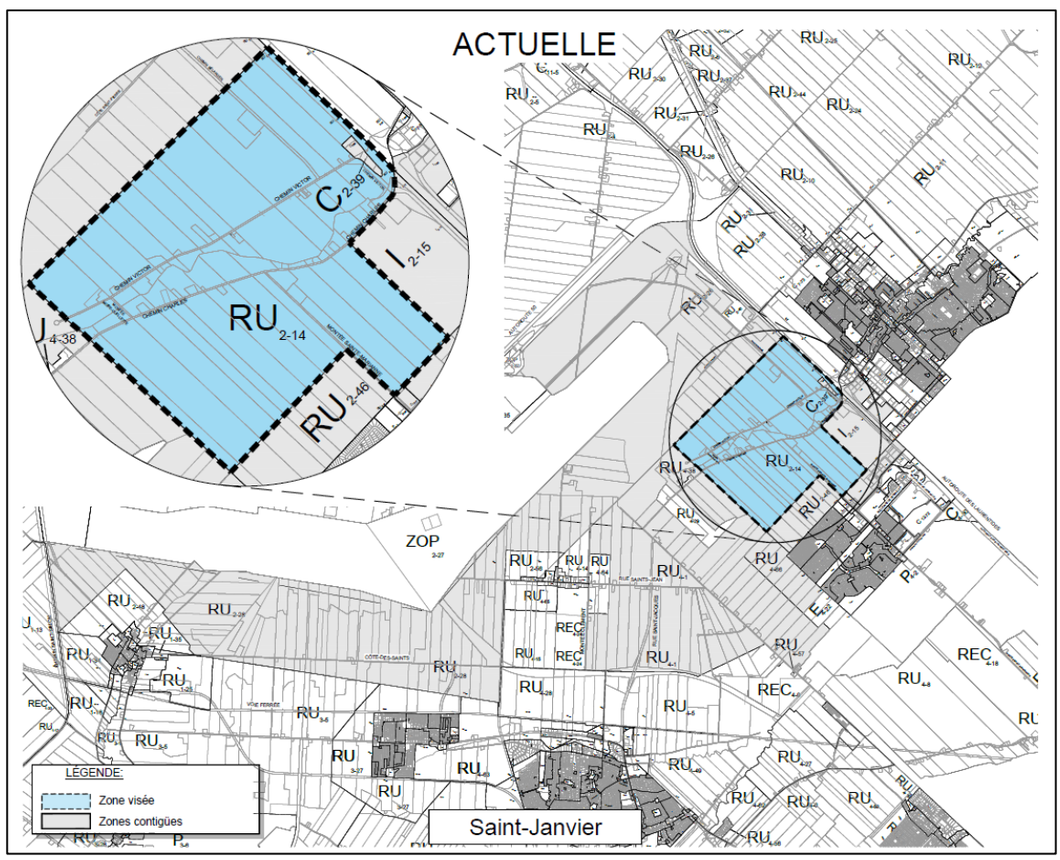

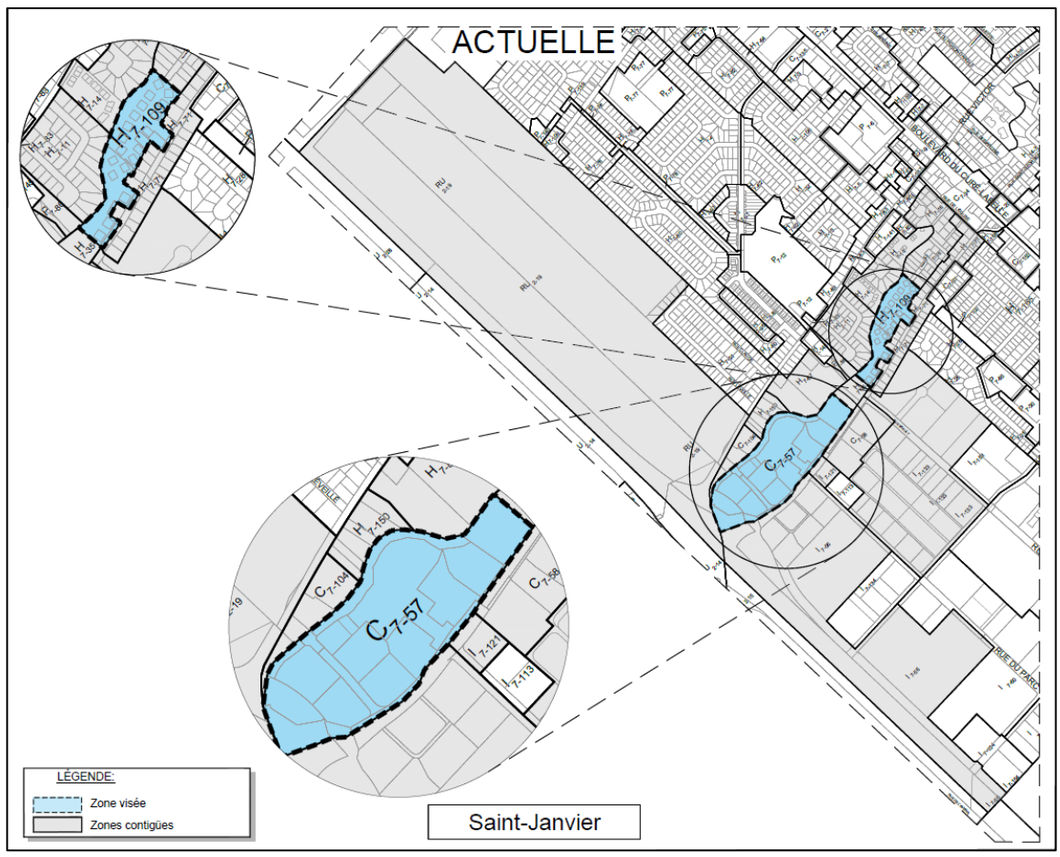
ACTUELLE
H 7-109
C 7-57
H 7-110
H 7-1
H 7-150
C 7-104
C 7-58
T 7-112
T 7-113
LÉGENDE:
Zone visée
Zones contigües
Saint-Janvier

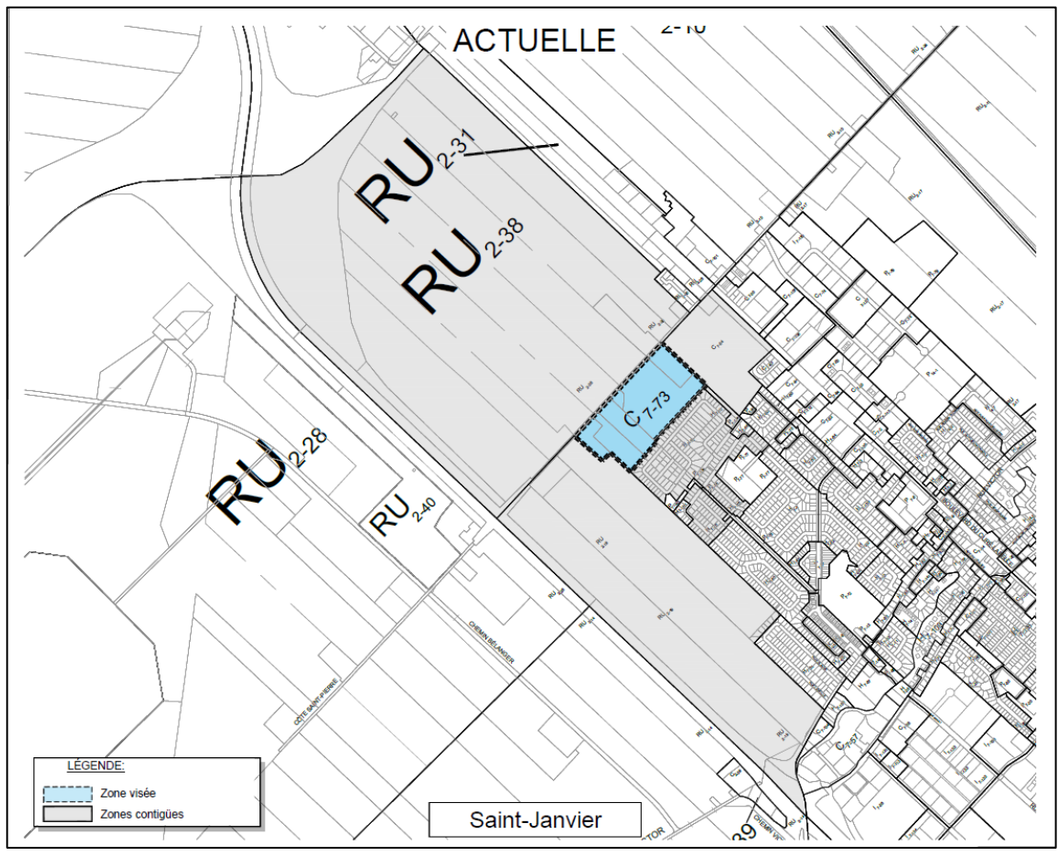
ACTUELLE
RU 2-31
RU 2-38
RU 2-28
RU 2-40
C 7-73
LÉGENDE:
Zone visée
Zones contigües
Saint-Janvier

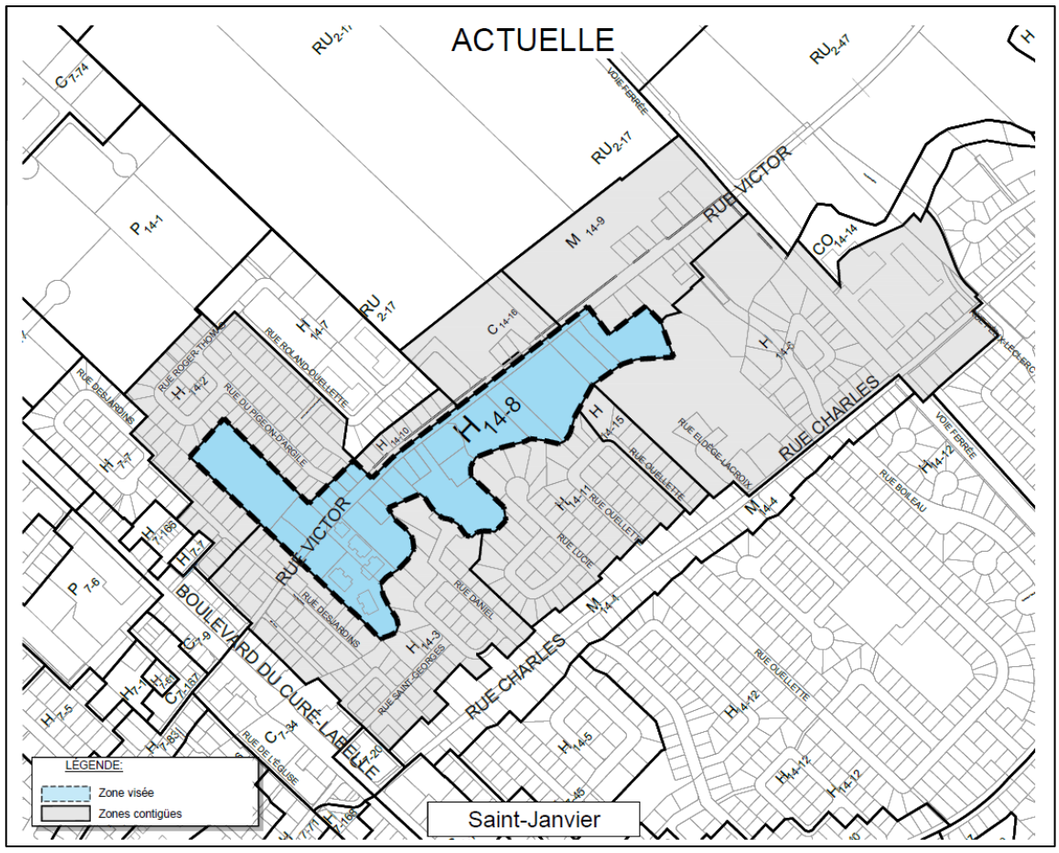

Secteur du Domaine-Vert Nord
(Général et spécifique)

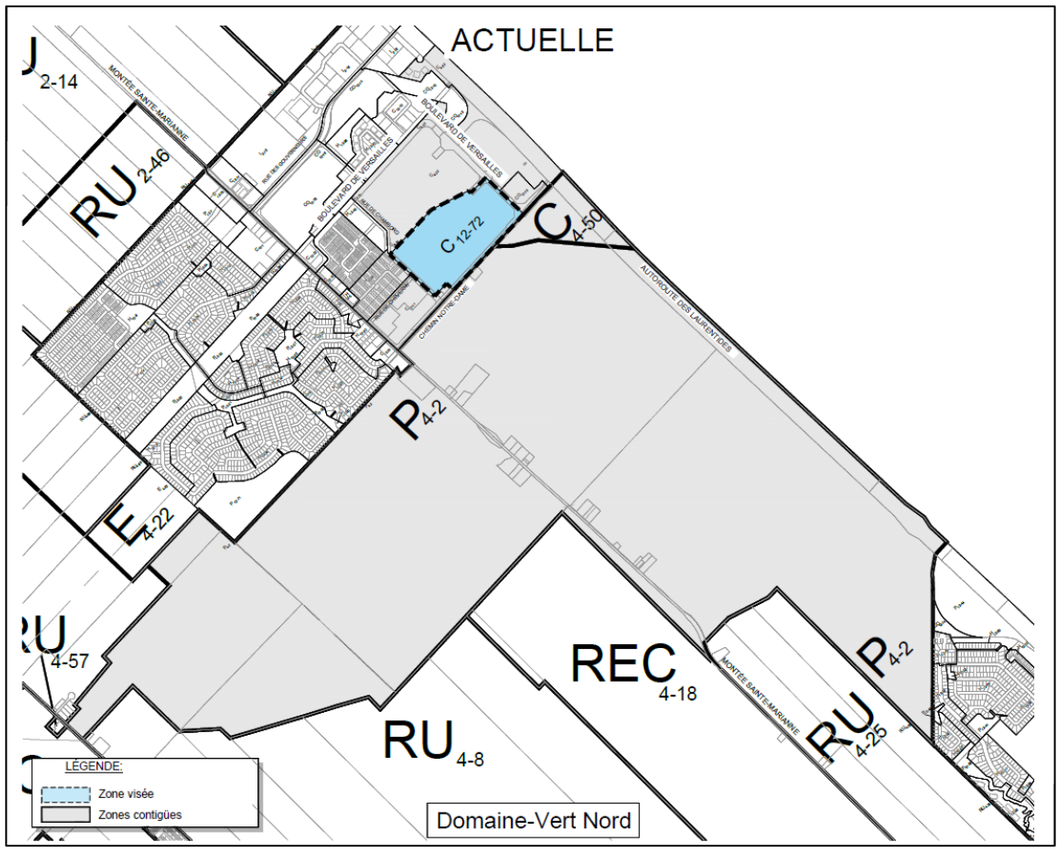

Secteur de Mirabel-en-Haut
(Général et spécifique)

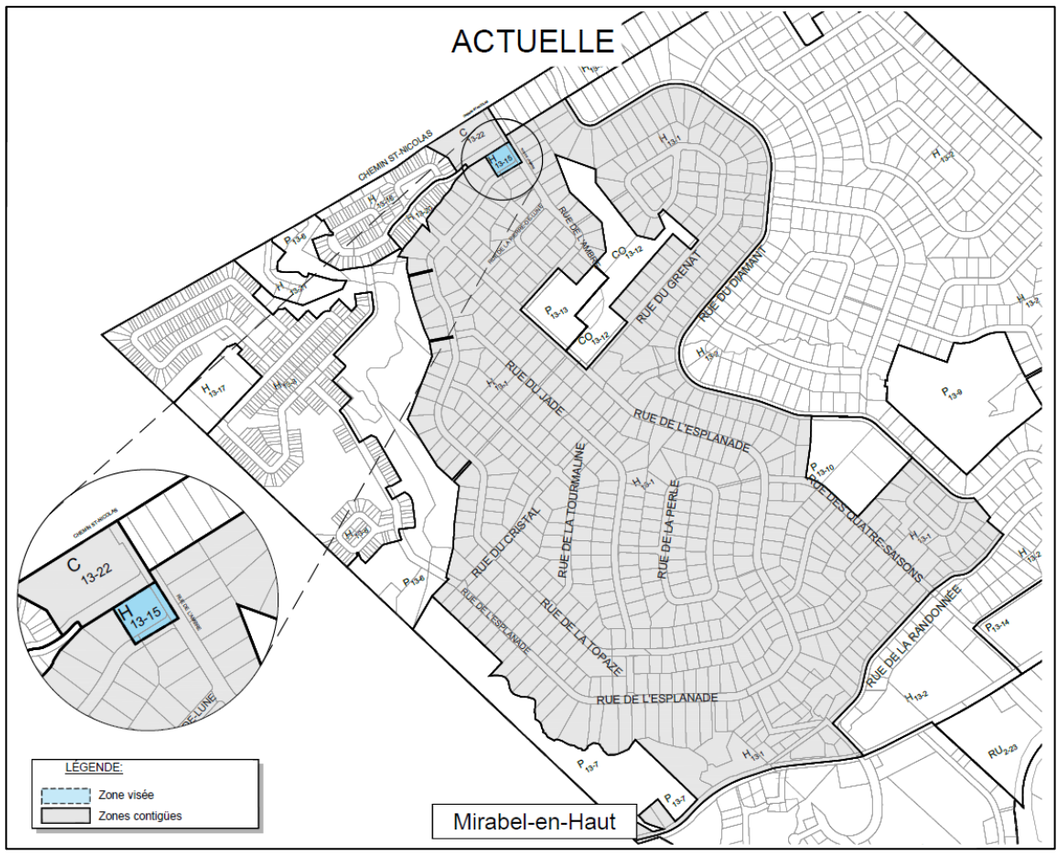

QUE la description et l'illustration des zones, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe.

Qu'une assemblée de consultation sera tenue le **13 octobre 2026, à 16 h 30**, à l'hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, par l'intermédiaire d'un membre du conseil tel que désigné par la mairesse, soit l'élu municipal désigné comme étant la présidente du comité consultatif d'urbanisme, et, en son absence, le deuxième membre du conseil municipal nommé pour siéger sur ce comité. Au cours de cette assemblée de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 2 octobre 2026

La greffière,

Isabelle Bourcier, avocate